



15.491

Parlamentarische Initiative

Grunder Hans.

Rettung des Milizsystems

durch die Verlängerung

der Amtsperiode

Initiative parlementaire

Grunder Hans.

Sauver le système de milice

en prolongeant la durée

du mandat des parlementaires

Vorprüfung – Examen préalable

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 06.06.17 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

15.492

Parlamentarische Initiative

Grunder Hans.

Rettung des Milizsystems

durch eine Amtszeitbeschränkung

Initiative parlementaire

Grunder Hans.

Sauver le système de milice

en limitant la durée de fonction

des parlementaires

Vorprüfung – Examen préalable

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 06.06.17 (VORPRÜFUNG - EXAMEN PRÉALABLE)

15.491

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Piller Carrard, Barrile, Campell, Flach, Glättli, Masshardt, Streiff, Wermuth)

Der Initiative Folge geben



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2017 • Sechste Sitzung • 06.06.17 • 14h30 • 15.491
Conseil national • Session d'été 2017 • Sixième séance • 06.06.17 • 14h30 • 15.491



Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Piller Carrard, Barrile, Campell, Flach, Glättli, Masshardt, Streiff, Wermuth)

Donner suite à l'initiative

15.492

Antrag der Mehrheit

Der Initiative keine Folge geben

Antrag der Minderheit

(Piller Carrard, Barrile, Campell, Masshardt)

Der Initiative Folge geben

Proposition de la majorité

Ne pas donner suite à l'initiative

Proposition de la minorité

(Piller Carrard, Barrile, Campell, Masshardt)

Donner suite à l'initiative

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Sie haben für beide parlamentarischen Initiativen je einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Der Initiant, Herr Grunder, verzichtet auf ein Votum.

Piller Carrard Valérie (S, FR): La minorité de la Commission des institutions politiques que je représente estime qu'un allongement de la législature garantirait au débat politique une plus grande continuité et davantage d'objectivité.

Je soutiens l'initiative parlementaire Grunder non pas parce qu'elle me semble être la solution miracle, mais pour nous permettre de réfléchir et de discuter avec les cantons et les communes qui connaissent déjà des législatures plus longues. La politique institutionnelle est un sujet important qui mérite qu'on y consacre du temps, contrairement à certains sujets superficiels dont notre Parlement est friand. Dans notre Parlement, il existe effectivement certains dysfonctionnements, dont un est traité dans cette initiative parlementaire.

AB 2017 N 913 / BO 2017 N 913

Quatre ans sont insuffisants pour permettre aux parlementaires de travailler efficacement. Lors d'une nouvelle législature, l'expérience montre qu'environ un an est nécessaire à la remise en route du Parlement. Les nouveaux élus découvrent notre monde très particulier, avec ses us et coutumes, ils doivent s'adapter à nos méthodes de travail et faire connaissance avec la matière et avec les innombrables collègues. Les anciens ont aussi droit à leur lot de nouveautés, dont les nouveaux moyens mis à leur disposition, parfois passablement techniques.

Les commissions également ont droit à un remodelage en bonne et due forme. C'est donc seulement après douze mois que leurs membres peuvent travailler efficacement, mais cela laisse très peu de temps, en considérant que la campagne électorale, qui démarre souvent douze à dix-huit mois avant les élections, prend un temps considérable. Certes, nous sommes toutes et tous soucieux de notre réélection, mais la campagne nous éloigne de ce qui devrait être notre tâche principale: améliorer la législation de notre pays. De plus, elle distord les positions des uns et des autres dans le but de marquer des points auprès des électeurs. On aboutit alors à des compromis improbables qui sont balayés par les élus suivants, d'où une perte flagrante d'efficacité de notre Parlement. J'affirme qu'il y a trois ans sur quatre où notre activité est partiellement réduite ou du moins biaisée par les élections.

Ma minorité soutient l'initiative parlementaire Grunder, car augmenter légèrement la durée de la législature permettrait d'assurer un meilleur suivi, mais surtout l'achèvement de certains chantiers législatifs.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2017 • Sechste Sitzung • 06.06.17 • 14h30 • 15.491
Conseil national • Session d'été 2017 • Sixième séance • 06.06.17 • 14h30 • 15.491



Quatre ans ne suffisent généralement pas pour voir aboutir un projet que l'on a suivi depuis le début, c'est la raison pour laquelle Monsieur Grunder demande que les mandats soient prolongés "par exemple de deux ans", formule n'excluant pas une prolongation d'un an. Cela permettrait de dépassionner la politique et de la rendre plus conforme au système de milice en réduisant l'impact des campagnes électorales.

La minorité de la commission estime que l'argument de la majorité selon lequel un prolongement de la durée du mandat déboucherait sur un déficit de démocratie ne tient pas. Premièrement, l'auteur de l'initiative était très conscient de ce problème, puisqu'il a déposé parallèlement l'initiative parlementaire 15.492, qui demande la limitation de la durée de la fonction, par exemple à douze ans. Il est cohérent d'allonger la durée de la législature tout en limitant leur nombre à deux ou trois pour chaque parlementaire.

Deuxièmement, la démocratie suisse a ceci de particulier que le peuple peut intervenir quasiment sur tous les actes législatifs que nous produisons, et que le référendum et l'initiative populaire lui donnent un pouvoir considérable de sanctionner son parlement s'il estime qu'il a mal fait son travail, contrairement à ce qui se passe dans les démocraties représentatives où le peuple n'a guère que les élections comme instrument de sanction. Par ailleurs, je n'ai pas le sentiment que les électeurs des cantons qui connaissent une durée de législature de cinq ans soient, en termes de démocratie, préteriorisés par rapport aux électeurs des autres cantons. Je suis convaincue que nous remplirons mieux notre mission si nous pouvons travailler dans la sérénité, sans la préoccupation constante d'une prochaine campagne électorale.

Avec la minorité de la commission, je vous invite donc à donner suite à cette initiative parlementaire.

Buffat Michaël (V, VD), pour la commission: La Commission des institutions politiques s'est réunie le 21 octobre 2016 afin de procéder à l'examen de l'initiative parlementaire 15.491. La commission a décidé, par 14 voix contre 8 et 1 abstention, de ne pas y donner suite.

L'auteur de l'initiative souhaite que la période de législature, actuellement de quatre ans, soit prolongée. Une seconde initiative sur le même sujet, 15.492, a été déposée par Monsieur Grunder, laquelle a également pour objectif de sauvegarder notre système de milice. Selon l'auteur, le fait d'être en campagne permanente pour une réélection complique la conciliation de la vie parlementaire et de la vie professionnelle.

Pour la majorité de la commission, il est important de considérer cet élément sous l'angle de la démocratie: plus nous rallongeons la durée de la législature, moins nous donnerons la possibilité à la population d'influencer la composition de notre Parlement. La charge de travail importante à laquelle est soumis le Parlement ne dépend pas de la durée de la législature. D'ailleurs, modifier cette durée ne va rien changer à la pression que nous avons à chaque moment de rendre des comptes à la population. Aucun d'entre vous n'attend la fin de l'année électorale pour être présent et visible sur la scène médiatique. Pour finir, une telle demande devrait venir plutôt de la population et non du Parlement, qui s'accorderait ainsi lui-même le droit de siéger plus longtemps.

Pour ces raisons, la majorité de la commission vous invite à ne pas donner suite à l'initiative 15.491.

En ce qui concerne l'initiative parlementaire 15.492, pour la majorité de la commission, il n'appartient pas au législateur de définir la durée de fonction d'un parlementaire, mais aux électeurs. Chaque parti est libre, par ailleurs, de proposer ou non au suffrage populaire un candidat ayant déjà fait plusieurs mandats. De manière générale, une étude démontre que la durée moyenne de fonction des parlementaires, en comparaison internationale, est plutôt courte dans notre pays.

C'est pour ces raisons que la commission, par 16 voix contre 4 et 1 abstention, vous recommande de ne pas donner suite à la seconde initiative non plus.

Jauslin Matthias Samuel (RL, AG), für die Kommission: Ich spreche auch noch ganz kurz zur parlamentarischen Initiative 15.491, "Rettung des Milizsystems durch die Verlängerung der Amtsperiode"; der Initiant hat sie "Zwillingsinitiative" genannt. Warum? Er wollte mit beiden Vorstößen erreichen, dass das Milizsystem gestärkt wird. Da fragen wir uns in der Kommission: Wird es wirklich gestärkt? Hat das wirklich einen direkten Einfluss auf die Verbesserung der Beratung hier im Saal oder auf die Beratung auf dem politischen Parkett? Die Probleme, die angesprochen sind – Amt, Beruf und Wahlkampf unter einen Hut zu bringen –, kann die Kommission durchaus nachvollziehen, und die Anliegen sind teilweise auch berechtigt. Doch die Kommission fragt sich, was im Zentrum steht. Steht das einzelne Ratsmitglied im Zentrum, oder stehen die Wählerinnen und Wähler im Zentrum? Die Kommission ist eigentlich klar der Ansicht, dass die Wählerinnen und Wähler im Vordergrund stehen. Wie bereits ausgeführt: Je länger die Amtsperiode dauert, desto geringer wird aus Sicht der Kommission der Einfluss der Wählerinnen und Wähler, weil sie weniger oft bestimmen können, wer sie hier im Parlament vertreten soll. Auch muss es möglich sein, dass die Mehrheitsverhältnisse stetig ändern. Die politischen Fragen sind nicht immer dieselben und können nach zwei, drei Jahren bereits eine andere Richtung einnehmen; diese Richtungsänderungen, die Änderung der Mehrheitsverhältnisse sollen auch hier



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2017 • Sechste Sitzung • 06.06.17 • 14h30 • 15.491
Conseil national • Session d'été 2017 • Sixième séance • 06.06.17 • 14h30 • 15.491



im Parlament abgebildet werden. Die Kommission ist der Meinung, dass Meinungsumschwünge ins Parlament und auch in unser System gehören.

Wir müssen uns aber auch die Frage stellen, warum sich der Parlamentarier weniger häufig zur Wahl stellen will. Den Spruch "Wahltag ist Zahltag" kennen wir durchaus, und wir sind uns dessen von Anfang an bewusst, wenn wir uns für eine politische Karriere entscheiden. Ist es eine Schwächung des Milizparlamentes? Das ist das, was Sie sich schlussendlich überlegen und worüber Sie abstimmen müssen.

Was Sie aber ebenfalls berücksichtigen müssen, ist die starke Arbeitsbelastung, und die beeinflussen nicht nur der Bundesrat und die Verwaltung, sondern die beeinflussen auch wir selber. Wenn wir es nicht schaffen, mehr Vorstöße abzuarbeiten, als wir selber einreichen, dann müssen wir uns auch einmal selber an der Nase nehmen und vielleicht auch hier entsprechend Einfluss nehmen. Es ist so, dass die Anforderungen gestiegen sind, aber die Anforderungen sind auch gestiegen, weil wir selber diese Anforderungen anfeuern und uns hier stärker engagieren möchten. Die Komplexität der Geschäfte hat tatsächlich zugenommen, auch das müssen wir zugeben. Doch hier gilt, dass wir uns in den Fraktionen

AB 2017 N 914 / BO 2017 N 914

verstärkt so absprechen müssen, dass die Spezialisten für die Spezialgeschäfte zur Verfügung stehen, und dass so eine effiziente Parlamentsarbeit eben auch von der Fraktionsarbeit abhängig ist. Auch das ist etwas, was wir zur Entlastung beitragen können.

Nicht zu unterschätzen ist zudem die hohe Präsenz der Medien. Doch auch dies können wir persönlich beeinflussen. Wer jedes Mal vor eine Kamera treten will, jedes Mal ein Interview geben will, jedes Mal seinen Text redigieren will, der belastet sich auch selber, und der hat nicht den Mut zur Lücke.

Aus diesen Gründen ist die Kommission durchaus der Meinung, dass das Anliegen nachvollziehbar ist, aber auf die Stärkung des Milizparlamentes keinen Einfluss hat. Daher empfehlen wir Ihnen, beiden Initiativen keine Folge zu geben.

15.491

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Die Mehrheit der Kommission beantragt, der parlamentarischen Initiative keine Folge zu geben. Eine Minderheit beantragt, der parlamentarischen Initiative Folge zu geben.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 15.491/15294)

Für Folgegeben ... 59 Stimmen

Dagegen ... 128 Stimmen

(0 Enthaltungen)

15.492

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Die Mehrheit der Kommission beantragt, der parlamentarischen Initiative keine Folge zu geben. Eine Minderheit beantragt, der parlamentarischen Initiative Folge zu geben.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 15.491/15295)

Für Folgegeben ... 31 Stimmen

Dagegen ... 144 Stimmen

(12 Enthaltungen)